

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT MEDARD LA ROCHETTE

L'an **deux mille vingt quatre, le quatorze novembre**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MEDARD LA ROCHETTE**, dûment **convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LARGE, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU, Mme Fanny ROBY, M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHÉ, M. Olivier SÉBENNE, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT, M. Ian ANGUS (arrivée : 20H15), M. Serge FOURTON.

Était absente excusée : Mme Catherine THOMAS.

Procuration : Mme Catherine THOMAS en faveur de Mme Céline LARGE.

Secrétaire : M. Olivier SÉBENNE a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

- 01- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 octobre 2024
- 02- Détermination du mode de participation à la Prévoyance et du montant de la participation versée aux agents
- 03- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- 04- Nouvelle organisation du temps de travail
- 05- Suppression d'emploi
- 06- Adoption du tableau des emplois et des effectifs
- 07- Logements de Chadiéras : Résiliation de la convention PALULOS
- 08- Fonds de concours versé par la commune pour les travaux d'investissement de l'école de Fourneaux
- 09- Achat de panneaux et numéros de rues
- 10- Adhésion de la commune d'Aubusson au SIAEP de La Rozeille
- 11- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023, SIAEP d'Ahun
- 12- Renouvellement de l'autorisation de stationnement et montant de la redevance d'occupation du domaine public
- 13- Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de La Rochette au public
- 14 - Décision modificative N°1 du Budget Principal
- 15- Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
	INFO	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10 octobre 2024	

MA-DEL-2024-045	Détermination du mode de participation à la Prévoyance et du montant de la participation versée aux agents	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :</p> <p>Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, conclue entre le CDG 23 et RELYENS / MNT, avec effet au 1er janvier 2025.</p> <p>Article 2 : de prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de verser une participation financière de 30 € bruts/agent/mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par RELYENS / MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 23.</p> <p>Article 3 : d'autoriser M. LE MAIRE à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG 23 et RELYENS / MNT.</p> <p>Article 4 : d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
MA-DEL-2024-046	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>-fixe à 100% le taux de promotion d'avancement de grade pour tous les grades présents au sein de la communauté de communes sous réserve de la validation des critères susmentionnés ;</p> <p>-autorise M. LE MAIRE à signer tous les documents relatifs à ce dispositif ;</p> <p>-précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget le cas échéant ;</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
MA-DEL-2024-047	Nouvelle organisation du temps de travail	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du Maire présentée à cette réunion.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
MA-DEL-2024-048	Suppression d'emploi	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :</p> <p>- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique en charge de la restauration scolaire, à temps non complet à raison de 21h hebdomadaires, soit 17.50h annualisées, à compter du 1er décembre 2024.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>

MA-DEL-2024-049	Adoption du tableau des emplois et des effectifs	<table border="1" data-bbox="571 114 1262 667"> <thead> <tr> <th>Filière</th> <th>Grade</th> <th>Fonctions</th> <th>Catégorie</th> <th>Effectif</th> <th>Durée hebdomadaire de service (heures minutes)</th> <th>Date et référence de la délibération ayant créé l'emploi</th> <th>Pourvu/Vacant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Administrative</td> <td>Adjoint Administratif Principal de 2ème classe</td> <td>Secrétaire générale de mairie</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>35h</td> <td>Délibération n°2021-022 du 02/04/2024</td> <td>P</td> </tr> <tr> <td>Adjoint Administratif</td> <td>Responsable de l'agence postale et de la bibliothèque</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>15h</td> <td>Délibération n°2009-106 du 16/06/2009</td> <td>P</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Animation</td> <td>Adjoint d'Animation</td> <td>Agent en charge de la garderie du matin de l'école de Fourneaux</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>6h (temps annualisé)</td> <td>Délibération n°2018-040 du 19/07/2018</td> <td>P</td> </tr> <tr> <td>Adjoint d'Animation</td> <td>Agent en charge de la surveillance du midi et de la garderie du soir de l'école de Fourneaux</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>12h (temps annualisé)</td> <td>Délibération n°2014-077 du 24/10/2014</td> <td>P</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Technique</td> <td>Agent de maîtrise</td> <td>Responsable des espaces verts et de l'entretien des bâtiments et du matériel</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>35h</td> <td>Délibération n°2017-039 du 23/11/2017</td> <td>P</td> </tr> <tr> <td>Adjoint Technique Principal de 2ème classe</td> <td>Agent en charge des espaces verts et de l'entretien des bâtiments et du matériel</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>35h</td> <td>Délibération n°2018-052 du 23/10/2018</td> <td>P</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>Agent en charge de la restauration scolaire de Fourneaux</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>25h (temps annualisé)</td> <td>Délibération n°2024-037 du 29/08/2024</td> <td>P</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>Agent en charge de l'entretien des bâtiments</td> <td>C</td> <td>1</td> <td>17h30</td> <td>Délibération n°2010-182 du 16/09/2010</td> <td>P</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="571 701 1310 1102">Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :</p> <ul data-bbox="571 763 1310 1102" style="list-style-type: none"> - d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er décembre 2024 <p data-bbox="571 860 1310 947">Les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.</p> <p data-bbox="571 983 1310 1102">Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE, chapitre 012, articles 6411 et 6413.</p>	Filière	Grade	Fonctions	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service (heures minutes)	Date et référence de la délibération ayant créé l'emploi	Pourvu/Vacant	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Secrétaire générale de mairie	C	1	35h	Délibération n°2021-022 du 02/04/2024	P	Adjoint Administratif	Responsable de l'agence postale et de la bibliothèque	C	1	15h	Délibération n°2009-106 du 16/06/2009	P	Animation	Adjoint d'Animation	Agent en charge de la garderie du matin de l'école de Fourneaux	C	1	6h (temps annualisé)	Délibération n°2018-040 du 19/07/2018	P	Adjoint d'Animation	Agent en charge de la surveillance du midi et de la garderie du soir de l'école de Fourneaux	C	1	12h (temps annualisé)	Délibération n°2014-077 du 24/10/2014	P	Technique	Agent de maîtrise	Responsable des espaces verts et de l'entretien des bâtiments et du matériel	C	1	35h	Délibération n°2017-039 du 23/11/2017	P	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Agent en charge des espaces verts et de l'entretien des bâtiments et du matériel	C	1	35h	Délibération n°2018-052 du 23/10/2018	P	Adjoint technique	Agent en charge de la restauration scolaire de Fourneaux	C	1	25h (temps annualisé)	Délibération n°2024-037 du 29/08/2024	P	Adjoint technique	Agent en charge de l'entretien des bâtiments	C	1	17h30	Délibération n°2010-182 du 16/09/2010	P	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
Filière	Grade	Fonctions	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service (heures minutes)	Date et référence de la délibération ayant créé l'emploi	Pourvu/Vacant																																																															
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Secrétaire générale de mairie	C	1	35h	Délibération n°2021-022 du 02/04/2024	P																																																															
	Adjoint Administratif	Responsable de l'agence postale et de la bibliothèque	C	1	15h	Délibération n°2009-106 du 16/06/2009	P																																																															
Animation	Adjoint d'Animation	Agent en charge de la garderie du matin de l'école de Fourneaux	C	1	6h (temps annualisé)	Délibération n°2018-040 du 19/07/2018	P																																																															
	Adjoint d'Animation	Agent en charge de la surveillance du midi et de la garderie du soir de l'école de Fourneaux	C	1	12h (temps annualisé)	Délibération n°2014-077 du 24/10/2014	P																																																															
Technique	Agent de maîtrise	Responsable des espaces verts et de l'entretien des bâtiments et du matériel	C	1	35h	Délibération n°2017-039 du 23/11/2017	P																																																															
	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Agent en charge des espaces verts et de l'entretien des bâtiments et du matériel	C	1	35h	Délibération n°2018-052 du 23/10/2018	P																																																															
	Adjoint technique	Agent en charge de la restauration scolaire de Fourneaux	C	1	25h (temps annualisé)	Délibération n°2024-037 du 29/08/2024	P																																																															
	Adjoint technique	Agent en charge de l'entretien des bâtiments	C	1	17h30	Délibération n°2010-182 du 16/09/2010	P																																																															
MA-DEL-2024-050	Logement de Chadiéras : Résiliation de la convention Palulos	<p data-bbox="571 1113 1310 1167">Entendu l'exposé de M. LE MAIRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :</p> <ul data-bbox="571 1202 1310 1451" style="list-style-type: none"> -de résilier la convention PALULOS n°23/3/04-1980/79-975/4/220/018 en date du 21 avril 1980, enregistrée au bureau des hypothèques d'AUBUSSON le 19 juin 1980, volume 2745 n°20 ; -de charger M. LE MAIRE de notifier le non renouvellement de cette convention avec effet au 30 juin 2025 ; -d'autoriser M. LE MAIRE à signer tout document relatif à ce dossier. 	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION																																																																			
MA-DEL-2024-051	Fonds de concours versé par la commune pour les travaux d'investissement de l'école de Fourneaux	<p data-bbox="571 1462 1310 1574">Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le fonds de concours dû à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine pour un montant de 7 129.60 euros HT.</p> <p data-bbox="571 1610 1310 1675">M. LE MAIRE est mandaté pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.</p>	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION																																																																			
MA-DEL-2024-052	Achat de panneaux et numéros de rues	<p data-bbox="571 1686 1310 1720">Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul data-bbox="571 1756 1310 1984" style="list-style-type: none"> -de retenir le devis de l'entreprise MAVASA, située à CHÂTEAUNEUF SUR CHARENTE, pour un montant total de 5 355.30 € HT, soit 6 426.36 € TTC car le devis proposé par cette entreprise est conforme à l'enveloppe budgétaire et correspond aux attentes du Conseil Municipal. -d'autoriser M. LE MAIRE à signer le devis et tous documents relatifs à ces travaux. 	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION																																																																			

MA-DEL-2024-053	Adhésion de la commune d'Aubusson au SIAEP de La Rozeille	Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal à la majorité : - accepte l'adhésion de la commune d'Aubusson au SIAEP de la Rozeille au 1er janvier 2025 ;	Adoptée à la majorité 13 VOTANTS 11 POUR 1 CONTRE 1 ABSTENTION																																																						
	INFO	Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023, SIAEP d'Ahun																																																							
MA-DEL-2024-054	Renouvellement de l'autorisation de stationnement et montant de la redevance d'occupation du domaine public	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide : - d'autoriser le Food Truck à stationner, à nouveau, et à commercer sur la place de Fourneaux. - de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 3 €, par jour d'occupation, payable à l'année, à terme échu. - d'autoriser M. LE MAIRE à signer une convention temporaire d'occupation du domaine public avec l'exploitante, pour un an.	Adoptée à l'unanimité 13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION																																																						
MA-DEL-2024-055	Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de La Rochette au public	Maire de Saint-Médard-La-Rochette : Lundi 08h00 à 12h30/13h00 à 16h00 Mardi 08h00 à 12h30/13h00 à 16h00 Mercredi 08h00 à 13h00 Jeudi 08h00 à 12h30/13h00 à 16h00 Vendredi 08h00 à 12h30 Annexe de La Rochette : Vendredi 13h00 à 16h00 Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la modification des horaires d'ouverture du secrétariat de La Rochette au public les vendredis de 13H à 16H.	Adoptée à l'unanimité 14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION																																																						
MA-DEL-2024-056	Décision modificative N°1 du Budget Principal	Le Conseil Municipal sur proposition de M. LE MAIRE : -considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants ; -décide de modifier l'inscription comme suit : <table border="1" data-bbox="576 1249 1297 1435"> <thead> <tr> <th rowspan="2">INTITULES DES COMPTES</th> <th colspan="2">DIMINUT / CREDITS ALLOUES</th> <th colspan="2">AUGMENTATION DES CREDITS</th> </tr> <tr> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> <th>COMPTES</th> <th>MONTANTS (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OP : OPERT* EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISEES</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10 000,00</td> </tr> <tr> <td>Concessions, droits similaires</td> <td></td> <td></td> <td>2051(20)</td> <td>10 000,00</td> </tr> <tr> <td>OP : PANNEAUX</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10 000,00</td> </tr> <tr> <td>Installations de voirie</td> <td></td> <td></td> <td>2152(21)</td> <td>10 000,00</td> </tr> <tr> <td>OP : CIMETERES</td> <td></td> <td>10 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bâtiments publics</td> <td>2131(21)</td> <td>10 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>OP : DIVERS MATERIEL</td> <td></td> <td>10 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres inst._matériel,ouill. techniques</td> <td>2158(21)</td> <td>10 000,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DEPENSES - INVESTISSEMENT</td> <td></td> <td>20 000,00</td> <td></td> <td>20 000,00</td> </tr> </tbody> </table>	INTITULES DES COMPTES	DIMINUT / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS		COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)	OP : OPERT* EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISEES				10 000,00	Concessions, droits similaires			2051(20)	10 000,00	OP : PANNEAUX				10 000,00	Installations de voirie			2152(21)	10 000,00	OP : CIMETERES		10 000,00			Bâtiments publics	2131(21)	10 000,00			OP : DIVERS MATERIEL		10 000,00			Autres inst._matériel,ouill. techniques	2158(21)	10 000,00			DEPENSES - INVESTISSEMENT		20 000,00		20 000,00	Adoptée à l'unanimité 14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
INTITULES DES COMPTES	DIMINUT / CREDITS ALLOUES			AUGMENTATION DES CREDITS																																																					
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)																																																					
OP : OPERT* EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISEES				10 000,00																																																					
Concessions, droits similaires			2051(20)	10 000,00																																																					
OP : PANNEAUX				10 000,00																																																					
Installations de voirie			2152(21)	10 000,00																																																					
OP : CIMETERES		10 000,00																																																							
Bâtiments publics	2131(21)	10 000,00																																																							
OP : DIVERS MATERIEL		10 000,00																																																							
Autres inst._matériel,ouill. techniques	2158(21)	10 000,00																																																							
DEPENSES - INVESTISSEMENT		20 000,00		20 000,00																																																					

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 21H15.

Affiché le 18 novembre 2024.